

REGISTRE DES QUESTIONS

INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

Collectivité :	Ardenne Metropole - Communauté d'Agglomération
Type d'annonce :	Avis d'appel à la concurrence
Type de procédure :	Procédure adaptée ouverte pour un montant compris entre 90 000 HT et 221 000 euros HT
Référence :	24S35A
Date de mise en ligne :	Le jeudi 24 octobre 2024 à 09:50:01
Date de clôture :	Le lundi 18 novembre 2024 à 16:30:00
Titre :	PRESTATION DE SERVICE DE RECRUTEMENT
Descriptif :	La consultation porte sur des prestations d'assistance au recrutement de cadres et notamment d'agents de direction, de managers et d'experts techniques et/ou stratégiques titulaires de la fonction publique ou contractuels à destination de la Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole.

REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES

Questions / Réponses

[28/10/2024 à 17:07:41] Bonjour, Pourriez vous nous communiquer les profils que vous souhaitez recruter, ainsi que le budget du marché. Merci par avance

Questions / Réponses

[31/10/2024 14:15:19] Bonjour,

Dans le cadre de la consultation 24S35A, suite à la question "Pourriez vous nous communiquer les profils que vous souhaitez recruter, ainsi que le budget du marché" :

Il est répondu :

*Que l'article 3 du RC précise : Les stipulations du présent document concernent les prestations d'assistance au recrutement de cadres et notamment d'agents de direction, de managers et d'experts techniques et/ou stratégiques titulaires de la fonction publique ou contractuels à destination de la Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole.

Que l'objet du marché (1 du CCTP) est le recrutement permettant à la collectivité de « remplir des missions diverses et variées en matière de :

- Développement économique et numérique
- Aménagement de l'espace communautaire et équilibre social de l'habitat
- Politique de la ville
- Environnement (Eau, Assainissement, Déchets, développement durable, GEMAPI...)
- Mobilités
- Culture et Sport
- Bâtiments et architecture (travaux et études, grands projets, entretien, maintenance...)
- Transformation de l'action publique locale (mutualisation, aides aux communes...)
- Fonctions ressources (RH, finances, Systèmes d'information, marchés publics, communication, protocole, juridique, assemblées)

Qu'il est précisé au 2 du CCTP qu'en : PHASE 1 - Cadrage et étude préalable en vue du Lancement de la mission et Présélection

Une analyse approfondie du besoin est réalisée par le prestataire auprès des interlocuteurs opérationnels impliqués dans le processus de recrutement (ex : DRH, directeur métier concerné, DGS...) lors d'une ou plusieurs réunions qui se déroulent par téléphone/visioconférence ou en présentiel.)

Que le 6 du CCTP précise qu' : Ardenne Métropole s'engage à collaborer en toute bonne foi avec le prestataire à la bonne exécution des prestations. Ainsi, la collectivité s'engage

- à transmettre au prestataire tous les éléments écrits ou oraux lui permettant d'exécuter sa prestation
- à prévenir le prestataire par tous moyens, de toute difficulté susceptible de compromettre l'exécution des prestations.

Et qu'au 5 du CCTP : l'issue de la phase 1 : Lancement de la mission (transmission de la fiche de poste, réunions d'analyse et de cadrage, sourcing...)

*Que conformément à l'article 16 du CCAP : Le montant maximum de commandes pour la durée de l'accord-cadre est de 220 000euros HT.

Tenant compte des précisions apportées quant au périmètres métiers possible de recrutement ; le DCE est modifié en ce sens : le CCTP24S35A est remplacé par le CCTPv2 24S35A joint.

Cordialement,

</i>Fichier envoyé en pj : CCTPv2 24S35A.pdf</i>